



MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR
L'ARRONDISSEMENT DE
CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT
PROJET DE RECONSTRUCTION DU
COMPLEXE TURCOT À MONTRÉAL

Préparé par :

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'arrondissement
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec)
H3X 2H9

Le 2 juin 2009

Préambule

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce est fortement interpellé par le projet de reconstruction du complexe Turcot étant donné qu'il aura des ramifications à deux (2) endroits sur notre territoire. La première ramification se situe à la hauteur du quartier Loyola dans la portion Sud-Ouest du projet. Quant à la deuxième, elle est située à la hauteur du quartier Notre-Dame-de-Grâce dans la portion Sud-Est du projet, quartier dans lequel un autre important projet de développement est aussi en voie de réalisation, soit celui du Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) sur le site de l'ancienne cour de triage Glen. *(Voir plan des quartiers à l'annexe 1)*

De plus, l'arrondissement a toujours participé très activement aux divers comités de travail formés pour discuter de ces deux importants projets de développement (CUSM et complexe Turcot) en vue d'assurer que leur réalisation se fasse dans le respect de la qualité de vie des citoyens des quartiers environnants et éviter une pression accrue sur le réseau routier local.

Le présent mémoire vise donc à exposer le positionnement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce concernant les ramifications prévues avec les quartiers de Loyola et Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que l'arrimage du projet du complexe Turcot avec le plan de circulation développé en prévision de la venue du CUSM sur le site Glen. Bien que non située sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, la falaise Saint-Jacques y sera aussi abordée.

Ramification avec le quartier Loyola

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce est d'accord avec le raccordement du projet du complexe Turcot qui est proposé à la hauteur du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue.

Ramification avec le quartier Notre-Dame-de-Grâce

Les raccordements du projet du complexe Turcot qui sont proposés dans ce quartier doivent être regardés en tenant compte du plan de circulation qui a été développé pour la venue du CUSM. Avant de formuler nos commentaires sur les raccordements du projet du complexe Turcot prévus dans ce quartier, il est donc important de faire un bref rappel des démarches effectuées depuis 2005 à l'égard du projet de redéploiement du CUSM sur le site Glen :

- Le projet d'aménagement du CUSM sur le campus Glen a fait l'objet d'audiences publiques qui se sont tenues sous l'égide de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) entre le 11 mai et le 16 juin 2005. Lors de ce processus plusieurs préoccupations, suggestions, et commentaires ont été exprimés par les citoyens concernant les interventions routières planifiées pour desservir le futur campus Glen et leur impact sur les secteurs résidentiels environnants, tels que la circulation, la congestion, le stationnement, de même que les accès pour les véhicules, les cyclistes et les piétons. Au total, 14 mémoires de citoyens et 6 recommandations de l'OCPM ont abordé ce sujet.
- Afin de tenir compte des préoccupations et attentes exposées par les citoyens, ainsi que des avis et recommandations formulés dans le rapport de la commission, le plan de circulation présenté lors des audiences de l'OCPM a été soumis à de nouvelles études et analyses en vue d'évaluer la faisabilité des demandes et d'apporter les modifications et ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires audit plan. Pour ce faire, une équipe multidisciplinaire composée d'intervenants du CUSM, des services corporatifs de la ville de Montréal, de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, de la ville de Westmount, du MTQ et de firmes professionnelles a été constituée. Au terme de cet exercice, il en est résulté une version modifiée du plan de circulation originalement élaboré.
- La version modifiée du plan de circulation a fait l'objet d'une présentation aux citoyens des secteurs résidentiels et commerciaux environnants lors d'une séance d'information publique qui a eu lieu le jeudi 19 avril 2007. Lors de cette soirée d'information, la liste des demandes et suggestions formulées lors des audiences de l'OCPM a été passée en revue et les résultats des analyses faites de chacune d'elles ont été présentés. Au terme de cette soirée d'information les citoyens étaient en grande partie satisfaits des modifications apportées au plan de circulation original.
- Il a aussi été mentionné à cette occasion que certains éléments de la nouvelle version du plan de circulation pourraient encore être modifiés pour tenir compte du futur projet de reconstruction du complexe Turcot et ce, plus particulièrement au niveau des interventions prévues pour la rue Saint- Jacques. Dans un tel cas, il a été convenu avec les citoyens qu'une nouvelle séance d'information serait planifiée pour leur présenter les modifications qui pourraient en découler.

Considérant ce qui précède, l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce a donc toujours préconisé, lors de ses discussions au sein du comité de travail formé pour le volet «circulation» du projet du complexe Turcot, l'importance que les raccordements dudit projet avec ce quartier soient conçus de façon à permettre un arrimage adéquat et optimal avec le plan de circulation développé pour le CUSM.

Les plans soumis au BAPE pour le projet de reconstruction du complexe Turcot à la hauteur du quartier de Notre-Dame-de-Grâce sont ceux qui ont fait l'objet de la dernière rencontre du comité de travail pour le volet «circulation», qui a eu lieu le 4 février 2009. Toutefois, l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce considère que lors de cette rencontre, les représentants du Ministère des transports du Québec n'ont pas réussi à démontrer de façon concluante que les raccordements proposés avec ce quartier assureraient un arrimage adéquat et optimal avec le plan de circulation développé pour le CUSM. De plus, certaines composantes du projet n'étaient toujours pas réglées suite à cette rencontre, comme par exemple :

- La fermeture de l'accès autoroutier existant à la hauteur de l'avenue Girouard
- Les modes de raccordement prévus avec la rue Saint-Jacques
- L'aménagement de liens piétonniers sécuritaires entre l'arrondissement du Sud-Ouest et le campus Glen

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce demande donc que le Ministère des transports reprenne les discussions avec le comité de travail formé pour le volet «circulation» du projet du complexe Turcot, et poursuive ses analyses en vue d'assurer une intégration harmonieuse de leur projet avec le quartier de Notre-Dame-de-Grâce et le meilleur arrimage possible avec le plan de circulation développé pour le CUSM. De plus, l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce souhaite que dans la recherche du scénario optimal, le Ministère des transports accorde une plus grande importance à l'efficacité fonctionnelle de son implantation plutôt qu'à l'impact financier de sa réalisation.

La falaise Saint-Jacques

L'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques a été créé dans le cadre de la «Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels» adoptée par la ville de Montréal en 2004. En vertu de cette Politique, deux objectifs particuliers ont été ciblés pour cet écoterritoire, soit :

1. Élaborer un plan de protection et de mise en valeur du site en concertation avec les arrondissements concernés
2. Déterminer et réaliser les interventions requises pour faire face au problème d'érosion qui affecte la falaise

Un comité technique a été formé par la Ville pour proposer une stratégie d'action qui permettra d'atteindre les objectifs ciblés pour cet écoterritoire. Ce comité est piloté par la Direction des grands parcs et de la nature en ville et est composé de représentants provenant de trois services corporatifs et de deux arrondissements, dont celui de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

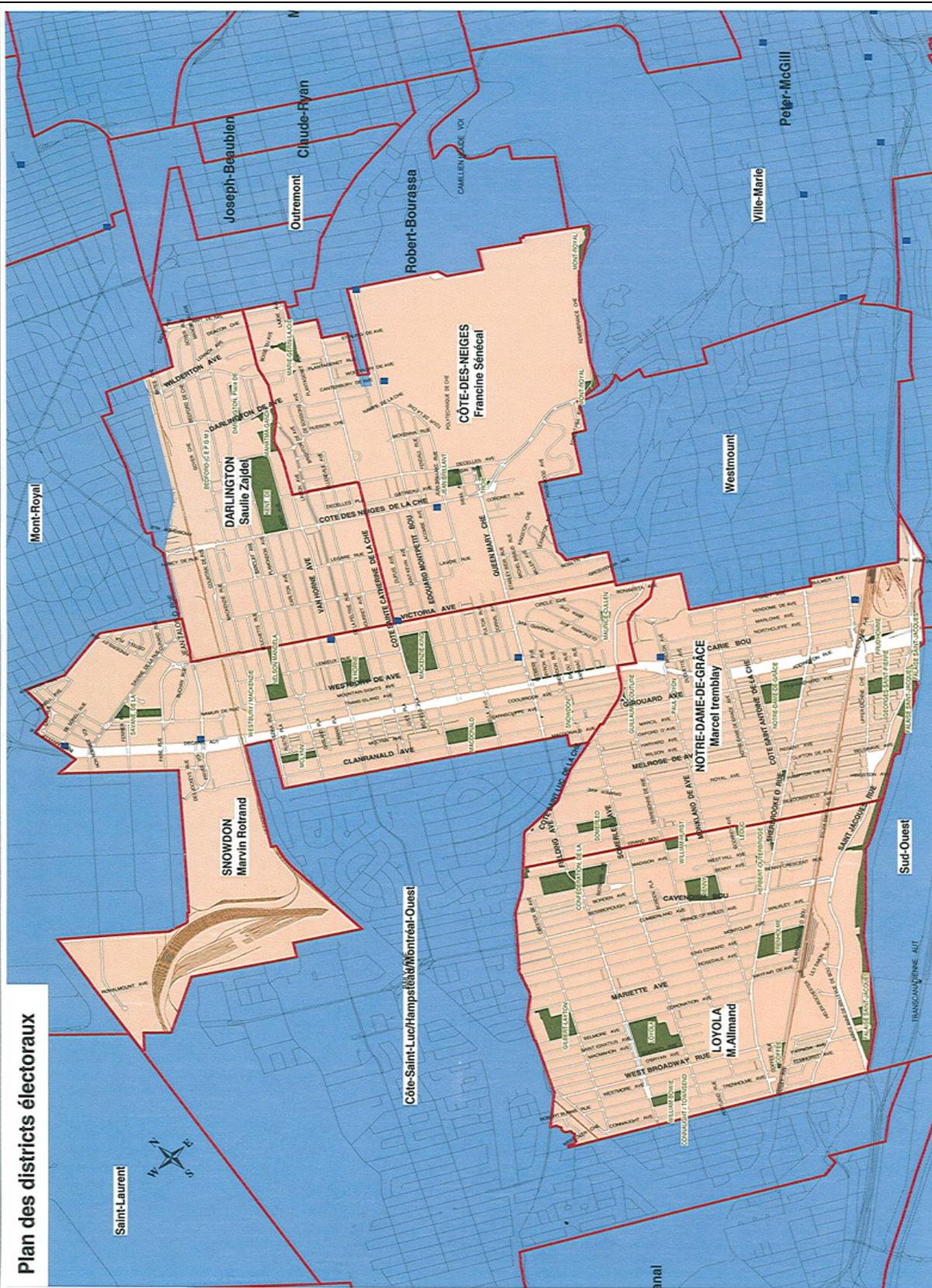
Le comité technique a récemment déposé un rapport d'étape de ses travaux intitulé « Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques -- Vocation et principes de mise en valeur du site -- Janvier 2009 ». (*Voir copie du rapport à l'annexe 2*).

L'arrondissement tient à souligner qu'il adhère entièrement à l'énoncé de vocation proposé audit rapport pour ce site, soit : **La falaise Saint-Jacques constitue un lieu de conservation et de mise en scène des valeurs naturelles et paysagères qui lui sont propres**, ainsi qu'aux principes de protection et de mise en valeur qui devront guider la planification des interventions à venir dans l'Écoterritoire et ses abords.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce demande donc que la réalisation de la portion du projet de reconstruction du complexe Turcot qui sera située à la hauteur de la falaise Saint-Jacques se fasse dans le respect des principes de protection et de mise en valeur établis pour cet écoterritoire.

ANNEXE - 1

Plan des districts électoraux



Saint-Laurent



Mont-Royal

SNOWDON
Marvin Rotrand

DARLINGTON
Saulie Zaidel

Joseph-Beaubien

Outremont

Robert-Bourassa

CÔTE-DES-NEIGES
Francine Sénécal

Westmount

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
Marcel Tremblay

LOYOLA
M. Allmand

Ville-Marie

Peter-McGill

Stad-Ouest

Stad-Ouest

ANNEXE - 2

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques



Vocation et principes de mise en valeur du site

Rapport d'étape du comité technique

Direction des grands parcs et de la nature en ville
Ville de Montréal

Janvier 2009

Montréal 

Introduction

En 2004, la Ville de Montréal adopta sa *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Cette politique vise à maximiser la biodiversité sur le territoire de Montréal en augmentant la superficie des milieux naturels protégés. Elle vise également à favoriser une meilleure intégration des paysages naturels dans les milieux de vie. Dix «écoterritoires» ont été créés dans le cadre de cette Politique, dont l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Pour cet écoterritoire, la Ville cerne deux objectifs particuliers :

1. Élaborer un plan de protection et de mise en valeur du site en concertation avec les arrondissements concernés ;
2. Déterminer et réaliser les interventions requises pour faire face au problème d'érosion qui affecte la falaise.

Un comité technique, piloté par la Direction des grands parcs et de la nature en ville et composé de représentants de trois services corporatifs et de deux arrondissements, a été formé pour proposer une stratégie d'action qui s'inscrira dans l'atteinte de ces objectifs. Après une première phase de travaux qui s'est amorcée en avril 2007, le comité en est arrivé à déterminer quelle devrait être la vocation de ce site et quels sont les principes qui devraient en guider la mise en valeur.

Liste des principales considérations

- La falaise Saint-Jacques, avec les pentes abruptes qui la caractérisent, est reconnue au Plan d'urbanisme de la Ville comme un «secteur de contrainte». Cela fait donc de cet escarpement un ensemble de terrains non constructibles où il y a lieu, suivant les dispositions du Plan d'urbanisme, de maintenir le couvert végétal afin de contrer l'érosion des sols. Les règlements d'urbanisme des arrondissements, autant celui de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce que celui du Sud-Ouest, reprennent cette contrainte liée à la forte pente du site en interdisant, sur une bande de 5 mètres à partir du talus et sur le talus de la falaise Saint-Jacques, toute construction et tout travail de remblai ou de déblai;
- La falaise Saint-Jacques est le fruit de multiples remblayages effectués au fil des années. L'épaisseur des remblais peut atteindre jusqu'à 30 mètres et la crête qui bordait à l'époque la rue Saint-Jacques a été avancée sur une distance de 20 à 100 mètres. Bien que la pente de l'escarpement soit très abrupte, jusqu'à 49 degrés par endroits, elle demeure assez stable en raison de la présence d'une végétation bien implantée et de la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Des glissements superficiels peuvent survenir advenant qu'il y ait des déversements de matériaux sur la pente ou une destruction de la végétation qui ne pourrait alors plus en assurer la cohésion;
- Suivant les résultats de trois études d'inventaire écologique commandées par le comité technique, il s'avère que l'écosystème en place est surtout constitué d'une

jeune forêt dominée par l'érable à Giguère et le peuplier deltoïde. Les peuplements forestiers sont entrecoupés de friches herbacées et arbustives, ce qui fait de ce site un milieu relativement ouvert propice à l'établissement d'une petite faune typique de l'habitat urbain. En outre, la falaise abrite une population de couleuvres brunes, une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec en vertu de la loi. Hormis la couleuvre brune, le site n'abrite pas d'espèce faunique présentant une valeur exceptionnelle. Ce milieu n'en est pas moins intéressant à préserver pour sa valeur écologique globale en termes de biodiversité et de biomasse;

- Des recherches iconographiques révèlent que la falaise Saint-Jacques était désignée, dès les années 1700, comme étant le *Coteau Saint-Pierre*. On y pratiquait l'agriculture jusqu'à ce que les remblayages viennent modifier drastiquement l'allure des lieux. Par ailleurs, la falaise Saint-Jacques a été et est toujours l'objet de dépôts sauvages de toutes sortes à partir de sa partie supérieure. On y rejette des matériaux divers, de la neige et des déchets qui contribuent à dégrader le site et à mettre en péril la stabilité de sa pente. Des outils réglementaires sont disponibles pour contrôler de tels agissements qui portent atteinte à l'intégrité de l'escarpement. Toutefois, la localisation de la falaise, en arrière lot des propriétés donnant sur la rue Saint-Jacques, ainsi que la juridiction partagée de cette partie du territoire entre deux arrondissements, sont des facteurs qui rendent plus difficile l'application de ces règlements;
- Un volet de l'étude de planification détaillée Saint-Jacques/Upper Lachine menée par l'Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce propose notamment d'affecter à une fonction résidentielle les terrains au haut de la falaise Saint-Jacques, dans la partie est de l'écoterritoire. La venue éventuelle d'une population résidente au haut de la falaise pourrait contribuer à faciliter sa préservation comme milieu naturel d'intérêt;
- Le ministère des Transports du Québec a annoncé son intention de réaménager complètement le réseau autoroutier et ferroviaire aux bas de la falaise Saint-Jacques, sur le site de la Cour Turcot. Les échangeurs Turcot et Angrignon seront également reconfigurés. Ce vaste projet d'infrastructures du MTQ, qui se réaliserait de 2010 à 2017, pourrait impliquer le rapprochement des voies de circulation en bordure de la rue Pullman, un chemin de service qui longe le bas de la falaise Saint-Jacques. Le projet du MTQ devrait prévoir une aire de dégagement aux pieds de la falaise afin de favoriser la conservation, l'entretien et la mise en valeur de cet espace naturel.

Vocation du site

Les membres du comité ont considéré l'ensemble des informations disponibles et en sont venus à proposer un énoncé de vocation pour le site de la falaise Saint-Jacques. Ainsi, compte tenu:

- De sa valeur écologique comme habitat faunique,
- De la biomasse qu'elle représente,
- De sa valeur paysagère,
- De sa position géographique stratégique comme entrée de ville,
- De sa signification comme vestige historique dans la trame urbaine,
- De sa forme étroite et de son enclavement,
- De ses caractéristiques géotechniques,
- De son isolement qui engendre des problèmes particuliers de sécurité urbaine,

La falaise Saint-Jacques constitue un lieu de conservation et de mise en scène des valeurs naturelles et paysagères qui lui sont propres.

Comme on le remarque, il est proposé que la vocation de falaise ne soit pas axée sur la récréation, mais bien sur la conservation, ce qui, conséquemment, impliquera que:

- L'accessibilité physique au cœur du site, sur le flanc de l'escarpement, sera limitée;
- L'on favorisera plutôt l'utilisation de la périphérie de l'escarpement ainsi que son accessibilité visuelle, autant à partir du haut de la falaise (vue panoramique vers le sud) qu'à partir d'une position éloignée (vue depuis le sud). En d'autres termes, «*Le citoyen, le visiteur, l'observateur pourront bénéficier de la falaise sans être dans la falaise*»;
- Les divers projets de développement urbain qui prendront place aux abords de la falaise de même que les aménagements qui pourraient être implantés sur l'escarpement ou encore au travers de la falaise devront tous tendre à respecter l'intégrité et la fragilité de ce milieu.

Principes de protection et de mise en valeur de l'écoterritoire

En s'inspirant de la vocation de conservation attribuée au site, les membres du comité ont fait ressortir une série de principes qui devraient guider la planification des interventions à venir dans l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Ainsi, afin de protéger adéquatement les milieux naturels présents sur l'escarpement, il y aurait lieu:

- De favoriser une utilisation et une gestion judicieuse des abords de la falaise afin de consolider le caractère naturel du lieu et tendre ainsi à contrecarrer les remblayages, le dépôt de déchets et l'abattage d'arbres;
- De dissuader l'accès intensif au site par les promeneurs;

- De préserver la structure et la variété de l'habitat en place qui se caractérise par l'imbrication de forêts et de friches.

De plus, dans l'optique de mettre en valeur le site de la falaise Saint-Jacques et ses abords, il pourrait s'avérer opportun:

- De «nettoyer» les sections les plus dégradées (enlèvement de déchets et de détritrus);
- De voir à créer des cours d'eau, des étangs ou des zones humides, notamment en contrebas de la falaise, qui pourraient contribuer à augmenter la valeur écologique du site;
- D'orienter l'aménagement général de cet écoterritoire en profitant de la composition géomorphologique du milieu, notamment en permettant d'offrir des points de vue privilégiés sur la falaise (à partir de divers lieux publics tels le corridor de transport est-ouest à l'«entrée» du centre-ville, le parc du canal de Lachine et les axes de rue nord-sud) autant que des percées visuelles sur la région (à partir de la falaise elle-même);
- De prévoir, pour les citoyens qui habitent à proximité du site autant que pour les visiteurs intéressés par la nature ou par l'histoire, des possibilités de prise de contact avec le site de la falaise (par exemple, en analysant la possibilité d'implanter des belvédères, des sentiers périphériques ou des panneaux d'interprétation);
- De favoriser dans l'écoterritoire des liaisons pour la circulation des personnes entre les quartiers environnants ainsi qu'avec le grand réseau vert de Montréal (notamment dans un axe nord-sud);
- De développer l'ensemble des espaces constituant l'écoterritoire dans une perspective de verdissement, ce qui impliquera entre autres la mise en scène du caractère verdoyant de la falaise dans ce secteur de la ville en voie de subir de grandes transformations (entre la rue Saint-Jacques et le canal de Lachine).

Conclusion

Au cours d'une prochaine étape, le comité technique entend poursuivre son mandat en préparant une proposition de plan concept qui viendra baliser la protection et la mise en valeur de l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Un tel plan concept pourra être adopté par les conseils d'arrondissement ainsi que par le comité directeur de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.